

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 7295/97/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 26.08.2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 26.08.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : M. Delley

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Mme et M. Carolina et Fabrice Delley Chemin des Ecoliers 10 1816 Chailly
Demandeur	M. Fabrice Delley

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Chemin des Ecoliers 10 – 1816 Chailly
Parcelle No	7295

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un prunier est sec.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Prunus cerasifera	Myrobolan	63	

E. Motifs admis selon la LPrPNP
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est sec sur pied, dangereux.
F. Préavis du service des espaces publics
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public
Date d'affichage au pilier public : du 5 septembre 2024 au 4 octobre 2024
J. Remarque(s) éventuelle(s)


Le collaborateur technique : Christophe Paroz

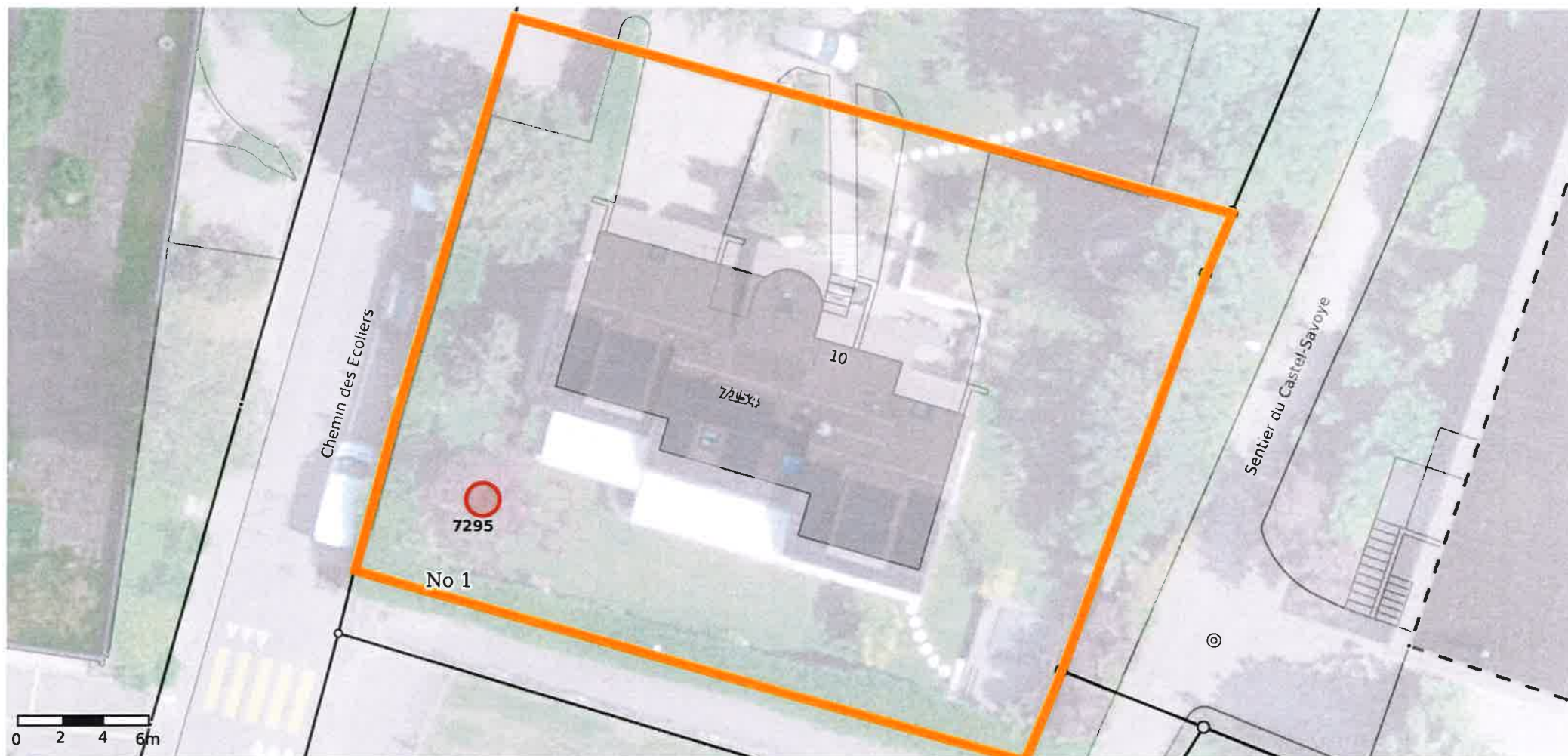
Date : 30 août 2024 Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 2 septembre 2024 Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 2.09.2024 Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Parcelle 7295, Ch. des écoliers 10
Demande d'abattage

Echelle : 1:250
Coordonnées : 2'557'993 / 1'144'698
Date d'impression : 26.08.2024

Parcelle 7295, Chemin des écoliers 10



No 1